

## Plateforme internationale pour une gestion durable des déchets solides dans les grandes villes des pays en développement : coalition nationale du Togo

### Note de Recommandation sur l'application de la législation interdisant la production des sachets plastiques au Togo

#### I. Le contexte général

Dans de nombreux pays, la législation interdit la fabrication, la commercialisation et l'utilisation des sachets plastiques non biodégradables. Au Togo, où cette interdiction a été établie par le décret n° 2011-003/PR du 05 janvier 2011, nous devons constater que la situation a peu évolué, même si récemment, le ministère du commerce et de l'industrie a fermé des magasins de commercialisation de sachets non biodégradables, afin de forcer les usines productrices à se reconvertir au biodégradable. Au lieu de cela, celles-ci ont cessé leur activité et mis leur personnel au chômage technique, la reconversion au biodégradable nécessitant des investissements trop importants. Et les sachets non biodégradables, importés ou produits clandestinement, continuent à être utilisés par la population

C'est dans cette optique que nous, acteurs de la société civile ayant pris conscience du danger que l'utilisation des sachets plastiques représente sur la santé humaine, animale et végétale, la salubrité urbaine et les écosystèmes marins, avons pris la décision de lutter contre l'utilisation des sachets en plastiques.

#### II. La problématique

L'utilisation des sachets et emballages plastiques est intégrée dans les habitudes des togolais. Une bouillie de cinquante francs achetée donne droit à plus de trois ou quatre sachets plastiques d'emballage qui finissent la plupart du temps dans les caniveaux, les lagunes, les plages, les océans, ou dans les dépotoirs.

La présence dans l'environnement des sachets plastiques est source de pollution, bouche les caniveaux et empêche l'infiltration des eaux dans le sol, que ces sachets soient biodégradables ou pas. Plus de 35% du cheptel bovin meure par l'ingestion de sachets plastiques.

Selon un rapport de l'ONG Greenpeace en 2008, la combustion des sachets plastiques est également très néfaste, aussi bien pour l'environnement que pour la santé en raison de la production importante de CO<sub>2</sub> et de suie, qui contribuent au réchauffement climatique et à la pollution atmosphérique; or au Togo, par absence de recyclage, les sachets plastiques constituent souvent plus de 40% des déchets présents dans les dépotoirs et y sont souvent brûlés.

Les sachets non biodégradables ont une durée de vie bien supérieure (plus de 400 ans) à celle des sachets biodégradables. Toutefois, ces derniers ne sont pas une panacée : certains sachets plastiques dits biodégradables, fabriqués à base de matières non renouvelables, se décomposent en petites fractions qui restent dans l'environnement et génèrent les mêmes problèmes.

#### III. Les causes

- Les entreprises estiment les coûts de reconversion du non bio au bio élevés,
- Le manque de sensibilisation auprès de ces usines de production de sachets,
- Le manque de contrôle et de sanction face à des usines qui produisent dans l'illégalité
- La non-implication de la société civile dans la mise en œuvre des décisions de l'Etat,
- L'absence de plaidoyer des ONG en charge de l'environnement.

## IV. Les conséquences / impacts

Les conséquences des déchets de sachets plastiques sont très nombreuses. On peut citer entre autres :

- La dégradation de la santé humaine et animale,
- La dégradation des sols,
- La pollution visuelle dans les villes et les campagnes,
- La pollution des plages et des océans,
- La dégradation des écosystèmes marins et littoraux.

## V. La position de la Plateforme Re-Resources

La plateforme Re-Resources lutte contre l'utilisation des sachets plastiques en proposant des alternatives comme l'utilisation du sachet papier (recyclé ou non), de sacs en coton réutilisables ainsi que d'autres écoemballages. Dans les pays où la volonté politique n'est pas suffisante pour éradiquer entièrement l'utilisation du sachet plastique pour certains usages, la plateforme Re-Resources promeut aussi le recyclage et la transformation des sachets plastiques pour réduire au maximum les dégâts causés à l'environnement et à la santé des populations. Les sachets en plastique dit biodégradables ne sont pas une solution satisfaisante car ils présentent également des problèmes : dégradation très lente, dispersion de microparticules de plastique dans l'environnement.

## VI. Les recommandations à l'intention de l'Etat, des PTF et du secteur privé

### Cible I : Autorités nationales, autorités communales

- Promouvoir et encourager l'utilisation d'alternatives telles que les sacs en coton et autres écoemballages
- Appliquer les sanctions en vigueur aux entreprises qui ne se soumettent pas à la réglementation
- Procéder à la fermeture des magasins des sociétés de commercialisation des sachets interdits
- Faire un suivi-régulier de contrôle des sociétés de production des sachets et emballages plastiques autorisés
- Mettre en place un système efficace de contrôle douanier au niveau des frontières.
- Encourager les initiatives de recyclage des déchets plastiques

### Cible II : Secteur privé

- Respecter le décret portant interdiction de production et de commercialisation des sachets non biodégradables
- Proposer des alternatives aux sachets plastiques

### Cible III: Société civile

- Se mettre en réseau d'acteurs de défense et de dénonciation en lien avec les médias, pour faire pression sur tout producteur des sachets non-biodégradables
- Sensibiliser la population sur les dangers liés à leur utilisation.

### Cible IV : Partenaires techniques et financiers

- Aider financièrement et techniquement les structures de suivi et de contrôle dans l'application de la réglementation.
- Financer et soutenir les initiatives de recyclage et de transformation des déchets plastiques.